



Commune d'Avully

Affichage : 19.04.22 – 30.05.22  
Fin du délai référendaire : 30.05.22

**Lors de sa séance du 7 avril 2022, le  
Conseil municipal d'Avully a pris la décision suivante**

---

**Par 12 voix pour (unanimité des membres présents)**

1. D'ouvrir au maire un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de Frs 22'000 destiné à couvrir des dépenses d'entretien non prévues sur le système de filtration de la piscine d'Avully.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2022 sur le compte 3410.10.31440.00.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

\*\*\*